

**Procès-verbal de l'assemblée communale
du 16.12.2019**

- Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens
- Présidée par Mme Evelyne Jaquet, Syndique
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents : - 47 citoyennes et citoyens
 - Mme Corinne Levrat, Caissière communale

Excusés : - M. Anders Olofsson, Conseiller communal
 - M. Benoît Demierre, membre de la Commission financière
 - M. Jean-Joseph Raemy

- A 20.00 heures, Madame Evelyne Jaquet, Syndique, ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes ce soir ;
 - Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
 - Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle No 48 du 29 novembre 2019, a été affichée aux deux piliers publics, adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune ;
 - Procède à la nomination de deux scrutateurs : Mme Nathalie Sugnaux et M. Charly Brulhart ;
 - Présente le tractanda :
1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2019. Ne sera pas lu en assemblée communale, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet www.billens-hennens.ch.
 2. Budgets 2020
 - 2.1. Présentation budget de fonctionnement
 - 2.1.1. Maintien du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2020 (coefficient à 95 %)
 - 2.2. Présentation budget des investissements
 - 2.2.1. Réfection Route de la Chapelle, Chemin des Mottes et Chemins du Montaney
 - 2.2.2. Créaction de nouveaux collecteurs à Billens
 - 2.2.3. Création d'un jardin du souvenir – cimetièrè
 - 2.2.4. Création d'un abri fermé (abri PC Hennens)
 - 2.2.5. Aménagement centre village (suite)
 - 2.3. Rapport de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des budgets de fonctionnement et des investissements

3. Modification de l'article 2 (buts) et de l'article 10 (attributions des statuts de l'ABMG ; approbation
4. Modification des articles 4.1. et 4.2. (suspension de l'Accueil) du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire ; approbation
5. Divers

A l'unanimité, l'assemblée accepte le tractanda tel que proposé.

- Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2019

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2018 n'est pas lu. Il était à disposition sur le site internet de la commune ou à l'administration communale. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Mme Evelyne Jaquet le soumet au vote.

VOTE : OUI 47 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Mme la Syndique remercie Mme Marie-Noëlle Gremaud pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Budgets 2020

2.1. Présentation budget de fonctionnement

Projeté à l'écran, le budget de fonctionnement est présenté par M. Florian Dubail qui commente les postes présentant des variations importantes et les points qui nécessitent encore des explications. Ce budget a été établi sur la base d'un maintien du coefficient à 95 % de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2020.

Administration générale

- Augmentation des coûts informatiques due à la mise en place d'un nouveau plan comptable harmonisé des communes fribourgeoises MCH2

Cycle scolaire obligatoire

- Selon la nouvelle loi scolaire, les transports des élèves sont désormais entièrement à charge des communes
- Il n'est plus possible de facturer une participation aux parents pour les frais de courses d'école, camps et bricolage. Seulement Fr. 16.- par jour pour les repas
- Hausse de la facture cantonale pour l'école enfantine et l'école primaire
- Augmentation de notre participation au CO et nouvelles charges liées à la nouvelle piscine
- Ouverture d'un accueil extrascolaire à Billens

Santé

- Hôpitaux – Hausse de notre participation cantonale
- Homes médicalisés – Hausse de notre participation cantonale
- Soins ambulatoires – Augmentation de notre participation aux soins à domicile de la Glâne

Affaires sociales

- Structure petite enfance – augmentation de notre participation ABMG (Association à Buts Multiples des communes de la Glâne)
- Invalidité – augmentation de notre participation cantonale
- Aide sociale – augmentation du budget de l'entente sociale intercommunale

Déchets

- Adaptation du budget aux comptes 2018 et 2019

Protection et aménagement

- Protection de la nature – poursuite de l'assainissement des sites pollués
- Aménagement du territoire – suite à l'adoption du plan directeur cantonal, les communes doivent établir le plan directeur régional

Impôts

- Montants adaptés aux comptes 2018 et à l'évolution estimée par l'Etat
- Adaptation du budget à la nouvelle réforme fiscale cantonale des entreprises

Immeubles patrimoine financier

- Résiliation du bail d'un appartement pour le 31 décembre 2019
- Report du changement de chaudière en fin de vie

Nous relevons une augmentation significative des charges en comparaison des comptes 2018, sachant que Fr. 660'000.- avaient été attribués à des amortissements supplémentaires et à la réserve libre.

Avec des produits budgétisés à Fr. 3'132'922.- et des charges à Fr. 3'082'039.-, le budget de fonctionnement présente un excédent de produits de Fr. 50'883.-.

La parole n'est pas demandée.

2.2. Présentation du budget des investissements

Projeté à l'écran, le budget des investissements est présenté par M. Florian Dubail qui commente les différents postes.

2.2.1. Réfection Route de la Chapelle, Chemin des Mottes et Chemin du Montaney

Cet investissement est présenté par M. Christoph Portner

Route de la Chapelle ; réfection de la conduite d'eau claire. Avec l'ouverture de la route, pose d'un nouveau tapis et stabilisation du talus.

Chemin des Mottes et Chemin du Montaney ; dalles en béton.

Investissement de Fr. 150'000.- avec subvention cantonale de Fr. 25'000.-
La subvention cantonale a déjà été touchée, car versée en trop lors des derniers travaux, le montant total ayant été inférieur au montant budgétisé.

- Concernant le chemin de la Bioleyre, M. Guy Brulhart demande si le Conseil communal prévoit un élargissement de cette route car il est difficile de croiser. Il n'y a pas de travaux prévus, le but étant de limiter la vitesse.

2.2.2. Création de nouveaux collecteurs à Billens

Cet investissement est présenté par M. Serge Pichonnat

Création d'un nouveau collecteur à la Route de Billens, de l'immeuble Route de Billens 60 jusque chez M. Jean-Marie Chammartin. Ce collecteur permettra le raccordement de nouvelles constructions.

Création d'un nouveau collecteur à la Route de Prévonnoloup, du magasin jusque chez M. Alain Reynaud. Ce nouveau collecteur reprendra les eaux en séparatif et permettra le raccordement de nouvelles constructions.

Investissement de Fr. 150'000.- entièrement couvert par le fonds de réserve.

- M. Alain Reynaud ne comprend pas l'endroit choisi pour le raccordement de l'habitation sise à la Route de Prévonnoloup 19. Ce raccordement est conforme.

2.2.3. Création d'un jardin du souvenir – cimetière

Cet investissement est présenté par M. Philippe Curdy

Présentation de la requalification du cimetière jusqu'en 2050. Ce programme permet la réalisation des travaux par étapes, en fonction des besoins. Avec ce projet, des changements de programme pour l'avenir sont toujours possible. Moins d'inhumation et une demande plus forte pour l'incinération ; le colombarium arrive bientôt à saturation (reste 15 places) et demande pour la création d'un jardin du souvenir.

Etape 1 / fin 2020 / Fr. 35'000.- pour un jardin du souvenir

Pour les prochaines étapes et en fonction de la place, un deuxième colombarium et un nouvel emplacement pour les tombes cinéraires.

- Mme Nathalie Sugnaux demande si une poubelle pour les déchets verts pourrait être installée au cimetière ? Un container était à disposition pour ces déchets mais malheureusement on y retrouvait tout et n'importe quoi, raison pour laquelle il n'y a plus de poubelle au cimetière.

2.2.4. Création d'un abri fermé (abri PC Hennens)

Cet investissement est présenté par M. Philippe Curdy

Création d'un petit hangar fermé pour le stockage de matériaux inflammables du FC. Il est nécessaire de séparer ces produits pour une mise en conformité des lieux. La construction de cet abri est estimé à Fr. 20'000.-.

2.2.5. Aménagement centre village (suite)

Première étape en 2019 pour l'étude urbanistique et travaux d'architectes, avec éventail des possibilités et des variantes, ateliers avec la population.

Fr. 100'000.- étaient au budget des investissements pour l'année 2019 ; Fr. 50'000.- non pas été utilisés. Besoin d'un crédit supplémentaire de Fr.

50'000.- pour la suite de l'étude, avec notamment le concours d'architectes et un projet de sécurité routière. Le canton impose une telle étude afin de réduire la distance du bâtiment à la route.

- M. Hubert Waeber demande pourquoi faire une demande de crédit d'étude supplémentaire pour un projet dont on ne connaît pas l'emplacement définitif du futur bâtiment. Pour une utilisation plus optimale de la place avec ce rapprochement de la route.
- M. Jean-Marie Chammartin s'interroge, car avec une nouvelle école pas certaine à Romont, quel projet pour le centre village ? Attendre la décision de Romont pour notre centre village ; ce n'est pas normal d'être tributaire de Romont. La convention prévoit un déménagement sur Romont de l'école de Billens mais maintenant que les classes ne vont pas à Romont, tout est remis en question.
- Diminution des effectifs ; sans tenir compte de Romont, avec nos effectifs, on n'a pas assez d'enfants pour ouvrir deux classes en 2020.
- M. Jean-Marie Chammartin propose de faire une séance avec le Préfet pour clarifier cette situation et faire pression sur la commune de Romont.
- Dommage d'envisager un projet sans connaître l'avenir de l'école.
- M. Hubert Waeber propose de créer une commission de construction.

2.3. Rapport de la Commission financière

M. Jean-Marie Chammartin, Président, donne lecture du rapport de ladite commission. Concernant le budget de fonctionnement, inquiétude sur l'augmentation significative des charges liées des ententes intercommunales et inter-district. La Commission recommande à l'assemblée l'approbation du budget de fonctionnement 2020. Concernant le budget des investissements, les différents travaux projetés ont été présentés et justifient les différents montant d'investissement pour 2020. A noter que l'aménagement centre village, il ne s'agit pas d'un investissement de Fr. 100'000.- mais d'une reprise de Fr. 50'000.- pas utilisé en 2019 et un nouvel investissement de Fr. 50'000.-. M. Jean-Marie Chammartin profite de l'occasion pour remercier les membres du Conseil communal, la caissière Mme Levrat, la secrétaire Mme Gremaud pour leur travail et leur disponibilité pour répondre aux interrogations. Un merci également à ses collègues de la Commission pour leur travail.

2.4. Approbation des budgets de fonctionnement et des investissements

Budget de fonctionnement

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté.

VOTE : OUI 47 NON 0 Abstention 0

Le budget de fonctionnement 2020 est approuvé à l'unanimité.

Budget des investissements

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote la demande de crédit pour la réfection de la Route de la Chapelle, du Chemin des Mottes et du Chemin du Montaney d'un montant de Fr. 150'000.-.

VOTE : OUI 47 NON 0 Abstention 0

La demande de crédit est approuvée à l'unanimité.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote la demande de crédit pour la création de nouveaux collecteurs à Billens d'un montant de Fr. 150'000.-.

VOTE : OUI 47 NON 0 Abstention 0

La demande de crédit est approuvée à l'unanimité.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote la demande de crédit pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière – étape 1 d'un montant de Fr. 35'000.-.

VOTE : OUI 47 NON 0 Abstention 0

La demande de crédit est approuvée à l'unanimité.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote la demande de crédit pour la création d'un abri fermé (abri PC Hennens) d'un montant de Fr. 20'000.-.

VOTE : OUI 46 NON 0 Abstention 1

La demande de crédit est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote la demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement centre village d'un montant de Fr. 50'000.-.

VOTE : OUI 27 NON 10 Abstention 10

La demande de crédit est approuvée à la majorité des voix exprimées.

3. **Modification de l'article 2 (buts) et de l'article 10 (attributions) de l'ABMG ; approbation**

En réponse à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les communes glânoises doivent élaborer un Plan Directeur Régional (PDR) pour le district. Conformément au procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'ABMG du 12 juin 2019, il a été décidé de confier cette mission à l'ABMG et de procéder à une modification des statuts de l'association à cet effet. Les assemblées communales sont invitées à approuver la modification des statuts suivante :

Art. 2 – Buts

- d) de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement
- e) de procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des articles 28 et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), et en rapport avec la conception générale du développement économique, au sens des articles 5 de la loi sur la promotion économique régionale (LPEc).

Art. 10 – Attributions

m^{bis}) elle adopte, sous réserve d'approbation par les instances supérieures, les plans directeurs régionaux .

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote la modification des statuts de l'ABMG.

VOTE : OUI 43 NON 1 Abstention 3

La modification des statuts de l'ABMG est approuvée à la majorité des voix.

4. Modification des articles 4.2 et 4.3 (suspension de l'Accueil) du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire ; approbation

Le règlement du 27 mai 2019 de la commune de Billens-Hennens concernant l'accueil extrascolaire est approuvé partiellement. Ce sont les articles 4.1 et 4.2 qui sont modifiés et non les articles 4.2 et 4.3. Il convient de clarifier de qui provient l'avertissement écrit avant une éventuelle suspension de l'enfant de la fréquentation de l'Accueil ainsi que de définir qui est compétent pour prononcer ladite suspension. L'assemblée communale est invitée à approuver les modifications des articles 4.1 et 4.2 suivantes :

4.1. La suspension est une mesure provisoire ordonnée et communiquée par le Conseil communal.

4.2. S'il ne respecte pas les règles de vie établies par l'Accueil et le règlement d'application, un enfant peut être suspendu de la fréquentation de l'Accueil par le responsable de l'Accueil, en accord avec le Conseil communal, après avertissement écrit communiqué par le responsable de l'Accueil aux parents.

Des explications sur le fonctionnement de la structure communale d'accueil extrascolaire, en collaboration avec la commune de Mézières, sont données par Mme Evelyne Jaquet.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote la modification du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire.

VOTE : OUI 47 NON 0 Abstention 0

La modification du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire est approuvée à l'unanimité.

5. Divers

- Avec la fermeture de l'hôpital de Billens, est-ce qu'il y aura une répercussion sur les impôts ? A ce jour, difficile de répondre. Un groupe de travail a été formé pour défendre les intérêts de l'HFR Billens. Proposition de manifester, que le sud du canton se mobilise et se déplace à Fribourg pour montrer son mécontentement face à cette situation, pour ne pas être oublié.
- Plusieurs tuiles manquent sur le toit de l'ancienne école d'Hennens. Le Conseil communal fera le nécessaire pour le remplacement de ces tuiles.
- Mme Mireille Mugny informe que le panneau interdisant le passage des camions sur la route d'accès à son habitation pose problème pour les livraisons par camion. Elle demande de déplacer ce panneau ou ajouter livraison exceptée. Le Conseil communal va étudier cette demande.
- Les enfants d'Hennens qui prennent le bus ont imaginé un arrêt de bus idéal et remettent un plan au Conseil communal par l'intermédiaire de Mme Michèle Baumgartner, surveillante des enfants.

- Le Conseil communal recherche des bénévoles pour mettre sur pied une société locale pour la gestion de manifestations comme le Noël des Aînés, journée très appréciée.

La parole n'est plus demandée.

Avant de clore les débats, Mme la Syndique, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée et la confiance témoignée. Elle remercie également les collaboratrices et collaborateurs communaux ainsi que ses collègues du Conseil communal pour leur travail et leur engagement.

Mme la Syndique invite tous les participants à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22H00.



La Secrétaire :
M.-N. Gremaud



La Syndique :
E. Jaquet